



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 76135

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la décision de son prédécesseur qui, en réduisant, depuis des années, les fonds mis à la disposition du comité national français de liaison pour la réadaptation des handicapés (CNRH) a placé cet organisme dans l'incapacité de poursuivre sa mission, comme le déplore l'Institut national de la consommation (60 millions de consommateurs, n° 361, mai 2002). Il lui demande s'il envisage de procéder à un réexamen de cette décision regrettable.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76135

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2002, page 2502